

Annexe 5 du Règlement du service de l'assainissement collectif

Du 1er janvier au 30 juin 2024

Communes de Cassis - La Ciotat - Ceyreste - Roquefort la Bédoule

Prestations	Coût HT en euros	Taux de TVA en %	T.V.A	Total TTC en euros
Tarifs des prestations à l'utilisateur				
Frais d'accès au service pour les usagers en assainissement seul	76,67	10,00	7,67	84,34
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	4,11	0,00	0,00	4,11
Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	12,83	0,00	0,00	12,83
Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance	37,38	0,00	0,00	37,38
Frais d'avis de fermeture	37,38	10,00	3,74	41,12
Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayé	56,07	10,00	5,61	61,68
Frais de contrôle de conformité dans le cas de cession de propriété	236,72	10,00	23,67	260,39
Contre-visite de vérification de la mise en conformité	149,51	20,00	29,90	179,41
Infraction au règlement et manipulation frauduleuse (frais réels + frais d'huissiers)	186,89	20,00	37,38	224,27
Déplacement inutile	56,07	10,00	5,61	61,68
Participation aux Frais de rejets bancaires par la trésorerie publique	7,48	10,00	0,75	8,23
Frais de débouchage de branchement sur faute de l'utilisateur (prix forfaitaire / Nuit et jour férié)	Forfait			